

Passage de voitudre dans cour de copro

Par fleexfit, le 09/09/2009 à 21:19

Bonjour,

J ai acheté un appartement dans uns copropriété avec une cour commune mitoyen avec un terrain a bâtir de 200m², ce terrain a batir jouit d une servitude de passage voiture et piéton dans notre cour commune.

Le terrain vient d être vendu recement et la construction d un éventuelle maison sur celui ci va rendre très difficile voir impossible le stationnement de mon véhicule sur ma place de parking

Je me demande donc si il y une loi qui régit la circulation ou ce genre de problème dans une cour ou si une personne connait la réponse a ce problème

Merci d avance cordialement